

CTREA Nouvelle-Aquitaine du 27 Mai

RÉGIONS



Les premiers chiffres de recrutement post-bac encourageants, des moyens toujours à la baisse, une carte des formations « figée » et des centres de formations toujours impactés par la loi Avenir Professionnel.

Parcoursup et recrutement post-bac :

Le nombre de vœux formulés sur Parcoursup en direction des BTSA est en baisse au niveau national (-9% en voie scolaire) mais augmente en Nouvelle-Aquitaine de 6%. Chiffres encourageants qui cachent des différences fortes entre diplômes, certains peinent à recruter (Gémeau, STA, DATR...).

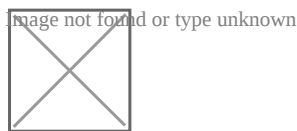
À noter l'explosion du nombre de vœux étrangers (+54% au niveau national et +93% en Nouvelle-Aquitaine) qui entraîne des difficultés pour le tri des dossiers. Comment les gérer et ne pas éliminer les dossiers recevables ?

Ce système de vœux est clairement un biais de la plateforme Parcoursup qui a bien été identifié à l'étranger : il va falloir trouver des solutions pour le gérer de manière équitable sans pénaliser l'ensemble des demandes.

Orientation vers l'EA :

Nous intervenons pour insister à nouveau sur les difficiles liens entre l'ÉN et l'EA au niveau local. Il est toujours délicat de rentrer dans les collèges pour présenter nos formations. Le DRAAF

précise que les partenariats se mettent en place au niveau régional (région, recteur d'académie, DRAAF). Il nous indique qu'un directeur d'EPL référent a été identifié pour échanger avec les Dasen au niveau départemental.



Notre avis :

L'EA en plus d'un manque de partenariat avec l'ÉN souffre aussi de la méconnaissance des métiers auxquels ses diplômes permettent d'accéder. Nos formations sont bien identifiées pour le secteur de la production et du service mais le sont moins pour les diplômes des secteurs aménagement et transformation. Cette distorsion d'image – lycée agricole = métier agricole - nous pénalise et impacte les recrutements.

Dans certaines zones de Nouvelle-Aquitaine, la baisse démographique est également très préoccupante et touche aussi bien les lycées de l'ÉN que les nôtres. C'est bien dans ces zones qu'il va falloir maintenir en priorité les moyens.

DGH et moyens pour la rentrée 2021 :

Nous nous situons toujours dans un schéma d'emploi négatif qui contraint l'organisation des services enseignants et le fonctionnement des lycées.

Les réformes de ces dernières années (seuil, AP en STAV...) ne suffisent plus pour absorber la baisse des moyens qui se poursuit à la rentrée prochaine :

- Nous perdons 4000 h de DGH et 7 ETP.

Ces chiffres sont certes à relativiser mais nous place néanmoins dans une dynamique négative qui n'est pas anodine.

Comment se projeter dans un tel cadre budgétaire contraint ? La DRAAF, comme à l'accoutumée, assure qu'elle mettra les moyens si les effectifs suivent.

Que penser d'une politique qui conditionne à ce point les moyens aux effectifs ?

Nos formations ont besoin de temps pour s'installer et être reconnues, il faut donner aux équipes une visibilité et des garanties à long terme pour leur permettre de se développer sereinement.

Bac Général : expérimentation d'un enseignement de spécialité « Math expert ».

- Le bac général de l'EA est fortement pénalisé par la réforme de l'ÉN, il perd en attractivité et en visibilité ne proposant que 3 enseignements de spécialité contre 12 à l'ÉN...

Un enseignement de spécialité « Math expert » va être expérimenté à la rentrée prochaine et sera proposé aux élèves de la filière générale.

Les cours se dérouleront à la fois en visio et en présentiel : 2h de visio par semaine + 1h en établissement.

Carte scolaire :

Point sur les dossiers de demandes d'évolutions des structures pédagogiques pour la rentrée 2022 : 16 dossiers sont déposés pour le public (2 fermetures de classe, 11 demandes d'ouvertures et 2 transformations de section en classe).

Le Snetap et le SEA-UNSA font remarquer que ces dossiers ne passent pas toujours par les instances des EPL (CI, CA) ou ne font pas l'objet de discussions approfondies dans les établissements. Ils concernent pourtant directement la vie des établissements et doivent faire l'objet de concertations dans les EPL. Il est demandé au DRAAF de rappeler ce principe aux directeurs d'EPL.

CFA / CFPPA

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel impacte de manière forte les CFA et CFPPA des EPL. Elle modifie en profondeur la gouvernance du système, les interactions entre les différents acteurs et renverse la logique du financement.

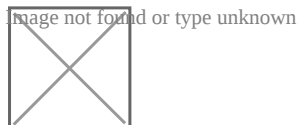
Les centres évoluent désormais dans un marché à la fois libéralisé et individualisé.

- La Région, acteur majeur du secteur, voit ses prérogatives baisser. Elle reste néanmoins partie prenante du système notamment à travers ses nouvelles compétences en matière d'orientation.

Dans ce contexte nous interrogeons le DRAAF sur l'organisation territoriale des CFA et des CFPPA et sur l'avancée de la certification qualité.

Organisation territoriale :

Le DRAAF met en avant le réseau des EPL « Reana » pour réguler le système. L'objectif est bien d'éviter une concurrence entre EPL sans perdre en attractivité. Il se positionne en opposition aux MFR qui ont choisi de se constituer systématiquement en CFA (1 MFR = 1 CFA).



Notre avis :

La situation est loin d'être uniforme dans les ex-régions de Nouvelle-Aquitaine (CFA départemental, CFA + UFA). La DRAAF ne remet pas en cause cette architecture mais elle ne

nous semble pas tenable sur le long terme.

La loi autorise les centres (CFPPA et UFA) à se déclarer OFA et à développer l'apprentissage de manière indépendante. Ils se rapprochent ainsi de la position des MFR. Même si nos centres sont positionnés sur des secteurs d'activités différents, les risques de concurrence sont réels.

La question de la régulation du système reste donc plus que jamais posée, celle du lieu de sa gouvernance et de la concertation le reste tout autant.

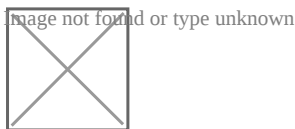
Ces évolutions pourraient avoir un impact important sur le travail des formateurs (gestion de la mixité des publics apprentis/adultes, entrées-sorties permanentes, développement de la FOAD, évolutions des modèles d'organisations pédagogiques, personnalisation des parcours de formation...). Il va falloir anticiper les choses dans les centres, estimer les évolutions et actualiser les protocoles de gestion (quand ils existent...).

Certification qualité :

À compter du 1^{er} janvier 2022, cette certification est une obligation pour continuer à accéder aux fonds publics et mutualisés : l'équilibre économique des centres repose donc entièrement sur l'obtention de cette certification...

Celle-ci s'avère chronophage, complexe, coûteuse et source de tensions, plus o

- Nous nous inquiétons de l'avancée du processus de certification.
 - Le SRFD nous précise que pour le moment 4 centres ont passé l'audit de certification.



Nous alertons dès maintenant la DRAAF sur la probabilité de voir des centres échouer à être certifié au 1er janvier ou à se retrouver avec un nombre important d'inconformités les engageant dans un processus long, coûteux et incertain de remédiation.

Lecteur/scripteur et organisation des CCF :

Nous alertons la DRAAF sur l'augmentation importante des besoins en lecteurs/scripteurs.

Organiser les CCF dans des conditions satisfaisantes devient parfois problématique.

Les élèves et étudiants doivent pourtant bénéficier des aménagements d'épreuves auxquels ils ont droit. À qui revient la charge d'assurer cela ?

Les AESH et AE ne sont pas toujours disponibles et ont d'autres tâches à réaliser, tout autant prioritaires. Dès lors, faire reposer cet encadrement sur le bénévolat et la bonne volonté des enseignants n'est pas envisageable sur le long terme.

TIC (Informatique)

La cohabitation entre les agents régionaux de maintenance informatique (e-Anna) et les agents

du MAA (TFR, TIM) est parfois problématique. L'architecture particulière des EPLEFPA ne simplifie pas les choses.

Il y a urgence à redéfinir et à clarifier les missions et périmètres d'intervention de chacun pour éviter les situations de blocage. Les conventions tripartites (DRAAF, Région, EPL) ne semblent plus d'actualité mais des discussions doivent néanmoins être entreprises entre la DRAAF et la Direction de l'Éducation du Conseil régional pour clarifier les choses.

Ajoutons à cela le fait que nous entrons dans une période électorale ...